

14



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 9 décembre 2009

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 9 décembre 2009

10 h

Prière.

L'hon. M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Dalhousie et des environs, qui se disent insatisfaits des mesures draconiennes prises par l'hon. Kelly Lamrock, ancien ministre de l'Éducation. (Pétition 52.)

L'hon. M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Dalhousie et des environs, qui se disent insatisfaits des mesures draconiennes prises par l'hon. Kelly Lamrock, ancien ministre de l'Éducation. (Pétition 53.)

M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Black River, de Napan, de Little Branch, de Loggieville, de Glenwood, de Barnaby et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 54.)

M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Blair Athol, de Charlo, de Val-d'Amour, de Saint-Arthur, de Balmoral, d'Atholville, de Saint-Maure et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 55.)

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Napan, de Cassilis et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 56.)

M^{me} Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du personnel de soutien à domicile au service du Havre communautaire, qui exhortent le gouvernement à accroître le financement accordé à l'industrie des services de soutien à domicile. (Pétition 57.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. P. Robichaud, au nom de M. Alward :

23, Loi pour que personne ne soit oublié.

M. Paulin donne avis de motion 17 portant que, le mardi 15 décembre 2009, appuyé par M. Kennedy, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement libéral a déposé le budget pour 2010-2011 ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie la dépense gouvernementale de 840 millions de dollars au titre du budget de capital et qu'elle exhorte le gouvernement à assurer la réalisation de chaque projet énuméré dans le budget.

M. Fitch donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 17 décembre 2009, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information — quel que soit le support et notamment les cibles, critères, prévisions et échéanciers — que détient le gouvernement relativement à ses initiatives d'autosuffisance et aux progrès qu'il a réalisés à ce jour dans l'abolition, d'ici à l'an 2026, du besoin de paiements de transfert fédéraux.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. P. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 10 décembre 2009 : reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, motion 15 puis deuxième lecture du projet de loi 23.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 21 et 22 soit appelée. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 9, 14, 13, 15, 16 et 19, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur le budget (motion 9).

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

8, *Loi sur la surveillance pharmaceutique*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;
- 13, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
- 14, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 15, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Paulin, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick pour 2008-2009	(8 décembre 2009) ;
rapport annuel du ministère des Pêches pour 2008-2009	(8 décembre 2009) ;
réponses aux pétitions 14, 15 et 18	(8 décembre 2009).